

Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique 2026–2028



Publié le 15/04/2026

Politique d'accessibilité

Dieppe-Normandie Tourisme place l'accessibilité des services de communication en ligne qu'il met à disposition des usagers et de ses agents, dans l'exercice de leurs missions, au cœur de ses préoccupations.

Dieppe-Normandie Tourisme met en œuvre des améliorations continues afin de faciliter l'accès à l'information, la navigation et l'utilisation de nos services en ligne, conformément aux exigences du RGAA et à la réglementation en vigueur.

Les objectifs sont de :

- améliorer la conformité au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)
- faciliter l'accès à l'information touristique
- intégrer l'accessibilité dans les pratiques de production de contenus
- sensibiliser les équipes aux bonnes pratiques numériques inclusives

Dans le cadre de son engagement en faveur d'un numérique plus inclusif, Dieppe-Normandie Tourisme a élaboré un Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

Ce document présente les mesures concrètes mises en œuvre sur trois ans pour améliorer l'accessibilité des informations et services en ligne, conformément aux exigences de la loi sur l'accessibilité numérique.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du Directeur de l'Office de Tourisme, en lien avec le prestataire web. Un suivi annuel permettra d'évaluer les progrès réalisés et d'adapter les actions si nécessaire.

Si vous rencontrez une difficulté d'accès à un contenu ou à une fonctionnalité, nous vous invitons à nous contacter afin que nous puissions vous proposer une solution adaptée et améliorer votre expérience sur notre site.

Référentiels et normes appliquées :

Dieppe-Normandie Tourisme applique les référentiels et normes suivants :

- le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA) dans sa version en vigueur ;
- les normes internationales WCAG sur lesquelles s'appuie le RGAA ;
- la norme européenne « Exigences d'accessibilité pour les produits et services ICT » (EN 301549) ;
- les bonnes pratiques et recommandations émises par la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM).

Les axes d'action

2026 – Diagnostic et mise en conformité

Objectif : identifier les points de non-conformité et corriger les éléments prioritaires.

Actions :

- réaliser un audit d'accessibilité du site internet
- publier la déclaration d'accessibilité et la politique d'accessibilité
- corriger les principaux blocages d'accessibilité détectés
- reprise progressive des contenus (textes, images, liens, documents PDF...) par l'équipe de l'Office de Tourisme, afin de garantir leur accessibilité.
- mise en place d'un plan d'action priorisé, à partir des résultats de l'audit

2027 – Intégration dans les pratiques éditoriales

Objectif : intégrer l'accessibilité dans la production de contenus.

Actions :

- rédaction de bonnes pratiques éditoriales :
 - rédaction claire et structurée
 - description des images
 - utilisation de titres hiérarchisés
- suivi régulier des corrections techniques en lien avec l'agence web selon des indicateurs précis (taux de conformité, nombre de critères bloquants)
- amélioration de l'accessibilité des documents PDF et publications
- formation (interne ou externe) des équipes à l'accessibilité des contenus web

2028 – Suivi et amélioration continue

Objectif : maintenir et améliorer le niveau d'accessibilité.

Actions :

- mise à jour de l'audit d'accessibilité RGAA selon le nouveau référentiel RGAA 5
- prise en compte de l'accessibilité sur les nouveaux contenus et services en incluant des critères d'accessibilité dans les futurs contrats
- intégration de l'accessibilité dans les futurs projets dès la phase de conception (ou conception universelle)

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2026 à 2028.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de Dieppe-Normandie Tourisme :

- Plan annuel 2026 (à venir)
- Plan annuel 2027 (à venir)
- Plan annuel 2028 (à venir)